

**Réglementation temporaire de la circulation et  
occupation du domaine public/ Montée du Serre /  
Elagage arbres prop. M. CALVIN**

Madame la Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

- . Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
  - . Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
  - . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - . Vu le Code de la Route ;
  - . Vu le Code de la Voirie Routière ;
  - . Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;
  - . Vu la demande reçue le 17.06.2026 de M. CALVIN André, 19 Montée du Serre 07800 SAINT GEORGES LES BAINS
- . Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des personnes et des véhicules lors de l'élagage des arbres situés sur la propriété de M. CALVIN André en bordure de la Montée du Serre,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1** – M. CALVIN André est autorisé à occuper le domaine public Montée du Serre face aux n°16 et 18 le **lundi 22 juin 2026 de 8h00 à 18h00.**

**ARTICLE 2** – La circulation des véhicules de toutes natures sera maintenue mais réglementée comme suit :

- **Empiètement sur la chaussée**
- **Circulation perturbée le temps de coupe et d'enlèvement des végétaux**

**ARTICLE 3** – La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge du demandeur.

**ARTICLE 4** – Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6** – Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

Mme le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,  
M. le Commandant de Gendarmerie à LA VOULTE SUR RHONE,  
M. le Président de la C.C.R.C. / Service Voirie à GUILHERAND GRANGES,  
M. CALVIN André, demandeur.

FAIT A SAINT GEORGES LES BAINS, le 18.06.2026.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD.